



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

## Le Tribunal fédéral a débouté un opposant aux sonneries de cloches nocturnes à Gossau

L'opposant aux cloches matinales Pierre Schafroth s'est un peu renseigné et signale que ni La Sagne, ni La Brévine par exemple, ni les villes, ne font sonner les cloches (ici à Saint-Jean) si tôt. A l'opposé, un autre Ponlier, fidèle à la tradition, Eric Jean-Mairet, a écrit au Conseil communal pour signaler que début 2010 le Tribunal fédéral a débouté un opposant aux sonneries nocturnes de Gossau (ZH). /ron

### LES PONTS-DE-MARTEL

# Les cloches matinales de 6h15 sonneront de nouveau

Les cloches du temple des Ponts-de-Martel sonneront de nouveau à 6h15 du matin. Après leur suppression et un sondage favorable à leur réintroduction, le Conseil communal l'a décidé lundi soir.

ROBERT NUSSBAUM

Notre sondage internet du 8 février le montrait déjà: les Neuchâtelois sont attachés aux sonneries de cloches. Sur 775 votes – c'est beaucoup – 86% des votants répondaient non à la question «Les cloches doivent-elles rester silencieuses tôt le matin?».

Aux Ponts-de-Martel, c'est la même envolée. La consultation communale de janvier-février (voir aussi notre édition du 5 février) a donné un résultat à peine moins marqué: 66% des Ponliers souhaitent le rétablissement de la sonnerie de cloches de 6h15 supprimée par le Conseil communal. Lundi soir, celui-ci a donc décidé de la réintroduire.

Au départ, c'est un voisin, Pierre Schafroth, qui s'est plaint au début de l'année passée de cette sonnerie non liturgique qui marque historiquement le début du travail. «Deux cloches sonnaient à toute volée de 6h15 à 6h19, y compris le samedi. Sur ma terrasse, je suis sûr qu'on aurait mesuré plus de 100 décibels», dit ce Ponlier depuis 13 ans, qui habite à 25-30 mètres du temple à hauteur des cloches.



LE TEMPLE Au grand désespoir d'au moins un Ponlier, les cloches, silencieuses à 6h15, battront de nouveau à toutes volées dès qu'on aura réglé leur déclenchement automatique. (DAVID MARCHON)

Avec quelques autres personnes, il a demandé et obtenu du Conseil communal il y a une dizaine de mois la suppression de cette sonnerie. Les cloches elles aussi laïques de midi et de 22h ont elles continué de sonner, comme celles marquant les événements religieux, bien sûr. Mais la mesure a suscité des réactions fâchées d'autres habitants attachés à la tradition. D'où la consultation.

Dans un tout-ménage expédié hier matin, le Conseil communal se félicite d'abord du taux de participation presque exceptionnel de 48%. En face de 66% de procloches, les opposants à cette sonnerie

matinale ne sont que 21%. «Cette majorité s'applique autant aux personnes domiciliées près du temple qu'à celles très éloignées», écrit l'autorité. L'administrateur communal Ulrich Kämpf précise qu'à moins de 50 mètres, la proportion est de 50-50.

«Je ne me suis pas rendu compte que le sujet était si sensible», avoue le président du Conseil communal Didier Germain. Mais il accepte «sans problème», l'expression de la volonté populaire. Même s'il dit comprendre que cette sonnerie puisse déranger certains, il est heureux de pouvoir faire plaisir aux nom-

breux partisans de la tradition. «Apparemment, ces cloches traditionnelles, y compris à 6h15, rythme la vie ponlière», constate encore Didier Germain, qui répète que lui-même est généralement déjà en route quand les matinales sonnent. Que dit-il aux opposants? Que, ma foi, l'autorité se range démocratiquement à l'avis de la majorité, exprimée de manière «assez écrasante».

«A quel siècle vit-on? Cette diane qui sonne y compris le samedi n'a plus de raison d'être», estime Pierre Schafroth, qui caricature en se demandant pourquoi on

«Apparemment, ces cloches traditionnelles, y compris à 6h15, rythme la vie ponlière»

Didier Germain

n'ajouterait pas aux Ponts de minaret avec chant du muezzin Si la sonnerie est effectivement réactivée, il pourrait bien déménager.

Réactivée, elle sera. Quand? Prochainement, quand l'entreprise spécialisée viendra régler son déclenchement automatique, répond Ulrich Kämpf. Qui, comme Didier Germain, précise encore bien que les matinales sonneront à nouveau à 6h15 en semaine, mais plus les samedis ni les fériés comme autrefois, concession faite tout de même à ceux qui souhaitent des matins calmes, au moins le week-end. /RON

### LA CHAUX-DE-FONDS

## Tirs de billes d'acier



ENQUÊTE EN COURS Sur le terrain, la Police neuchâteloise cherche activement qui en est l'auteur. (SP)

Entre le mercredi 2 et le lundi 7 mars derniers, une série de dommages à la propriété ont été perpétrés à la Chaux-de-Fonds. Ces dommages sont dus à des tirs de billes en acier de 4,5 mm, vraisemblablement à l'aide d'une arme à air comprimé. «On pense aussi que les billes ont pu être tirées depuis une carabine ou un pistolet à plomb», explique Pascal Luthi, adjoint au commandant à la Police neuchâteloise. «Or, pour acquiescer aussi bien l'une que l'autre, il faut être majeur et signer un contrat avec le vendeur.» L'origine des billes est recherchée par les forces de l'ordre. Il n'est pas exclu que ces tirs aient été l'œuvre d'une personne qui n'a pas trouvé mieux comme activité pour tuer son ennui durant la semaine passée, marquée par les vacances. «Aux parents d'avoir l'œil ouvert chez eux!», commente encore Pascal Luthi. Les tirs de billes d'acier, commis entre les 2 et 7 mars, sont considérés comme des jets d'objets dangereux.

Cinq bus des TRN, plusieurs vitrines de quatre magasins (pour un total d'une quinzaine d'impacts), un taxi, un véhicule privé et une vitre de logement ont été endommagés par ces tirs, qui sont concentrés sur l'Avenue Léopold-Robert, entre les numéros 51 et 56.

La Police neuchâteloise recherche activement sur le terrain les auteurs de ces dommages et demande à toute personne ayant été témoin de ces agissements de prendre contact avec le poste de police de proximité de La Chaux-de-Fonds au 032 / 889 90 30. /comm-sfr

### HORLOGERIE

## Titre de la montre la plus précise en jeu

Dix-huit pièces horlogères seront en lice à l'occasion du Concours international de chronométrie 2011. Celui-ci a été relancé en 2009 à l'occasion du 50e anniversaire de l'installation du Musée d'horlogerie du Locle dans le château des Monts. Les pièces proviennent d'entreprises et d'écoles d'horlogerie. Le Concours international de chronométrie 2011 a enregistré les inscriptions de 18 pièces produites par des entreprises horlogères et des écoles d'horlogerie. En 2009, le concours avait réuni 16 pièces.

«La précision est maintenant une évidence et une condition-cadre pour la vente des montres. Elle a pourtant besoin de légitimité et de crédibilité. C'est la raison pour laquelle le Concours international de

chronométrie, dont les résultats sont basés sur des critères strictement objectifs, s'est donné pour but de créer une vitrine en faveur de l'horlogerie mécanique contemporaine», indiquent les organisateurs du concours. L'association Concours international de chronométrie a pour partenaires la Société suisse de chronométrie, l'Observatoire de Besançon, le Contrôle officiel suisse des chronomètres et la Haute Ecole ARC ingénierie.

Dix entreprises participent au concours et se répartissent à parts égales entre les mouvements classiques et à tourbillon. Quatre écoles se sont aussi lancées le pari de comparer leurs performances avec le même mouvement.

Les montres subiront divers



LE LOCLE En 2009, Jaeger-Lecoultré pour les marques et René Addor, individuel (à gauche), avaient été primés. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

tests selon les normes internationales. Les noms des garde-temps les plus précis, un par catégorie, seront proclamés le 20 octobre prochain château des Monts.

Le premier concours du millénaire avait couronné, en décembre 2009, Jaeger-Lecoultré pour les marques et René Addor pour les horlogers individuels. /comm-dad

### CLUB 44

## La sophrologie, un art de vivre?

On connaît les vertus de la sophrologie en matière de relaxation, souvent recommandée et pratiquée dans les milieux scolaires, sportifs, psychiatriques. Mais les adeptes de la sophrologie revendiquent des effets plus amples.

Guy Chedeau exposera, demain au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, les vertus multiples de cette pratique créée en 1960 à Madrid par le médecin neuropsychiatre colombien Alfonso Caycedo. Docteur en médecine, diplômé de la Faculté de Paris, gérontologue, médecin, sophrologue, Guy Chedeau est coresponsable de la formation des sophrologues en Suisse.

Le conférencier se propose de répondre aux questions qui se posent quant aux outils pratiques proposés par la sophrologie pour favoriser le mieux-être physique et mental. Il évoquera les principes de base de la sophrologie – qui travaille sur la relation au corps – et son apport à la façon de vivre notre environnement social, professionnel et affectif.

Cette conférence est organisée par l'Académie de sophrologie caycédienne. Celle-ci, basée à La Chaux-de-Fonds, célèbre cette année ses 35 ans d'existence. /lby

Club 44, demain à 20h15; www.sophro.ch